Panorama global et positionnement

Modèles de participation pour les assurés actifs et les retraités

Depuis un certain temps, les institutions de prévoyance ont commencé à réfléchir à la manière de compenser au fil du temps les redistributions qui se sont déjà produites. Dans la pratique, on peut trouver différentes approches quant à la manière dont les éventuels excédents futurs doivent être répartis le plus équitablement possible entre les assurés actifs et les retraités, ainsi qu'entre les différentes générations de retraités.

Les modèles de participation destinés aux assurés actifs ou aux retraités peuvent poursuivre des objectifs et des principes différents. Ils sont souvent le fruit de réflexions sur la manière dont une institution de prévoyance peut devenir ou rester financièrement stable à long terme, alors que dans le même temps, les ressources financières disponibles qui fluctuent doivent être réparties de la manière la plus équitable et la plus ciblée possible entre la réserve de fluctuations, les assurés actifs et les retraités. Par ailleurs, les modèles de participation peuvent garantir une plus grande transparence pour tous les destinataires et une prise de décision plus simple et plus cohérente de la part du conseil de fondation.[1]

Modèles de participation pour les assurés actifs

Ces modèles sont des modèles de rémunération d'intérêt qui déterminent le montant des intérêts versés sur les avoirs de vieillesse en fonction de divers critères. Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 (situation financière actuelle de l'institution de prévoyance) ou le rendement excédentaire réalisé au cours de l'année civile écoulée (évolution de la fortune de l'institution de prévoyance) sont souvent utilisés comme critères déterminants (voir tableau «Modèles de participation pour les assurés actifs et les retraités»). Le rendement excédentaire susmentionné désigne la part du rendement net réalisé qui dépasse le rendement théorique[2] de l'institution de prévoyance.

L'exemple 1 (voir tableau, page 58) montre un modèle de rémunération d'intérêt envisageable pour les assurés actifs. Tant que l'institution de prévoyance présente un excédent de couverture, les assurés sont crédités à la fin de l'année d'un intérêt à hauteur du taux d'intérêt minimal LPP et, en outre, d'une part proportionnelle au rendement supplémentaire généré. Si le montant cible réglementaire de la réserve de fluctuations de valeur de 18 % est atteint, les assurés reçoivent la totalité du rendement supplémentaire.

Modèles de participation pour les retraités

Depuis peu, les modèles de participation pour les retraités suscitent également un intérêt croissant. Dans ces modèles, on détermine les circonstances dans lesquelles une rente réglementaire est temporairement augmentée ou un bonus de rente unique est accordé. Comme pour les modèles de rémunération d'intérêt, le degré de couverture ou le rendement excédentaire sont souvent utilisés comme critères décisifs. De ce fait, les retraités ne participent souvent que lorsqu'une grande partie de la réserve de fluctuations est constituée ou que des fonds libres sont disponibles.

En raison des réductions du taux de conversion, il existe différents groupes de retraités (cohortes): ceux qui ont pu bénéficier d'un taux de conversion élevé, mais aussi ceux qui ont pris leur retraite avec un taux de conversion plus faible après la réduction. Il convient donc de prendre en compte de manière appropriée les différents groupes de retraités dans un modèle de participation. La promesse d'intérêt est souvent utilisée comme référence: elle correspond au taux d'intérêt (inclus dans le taux de conversion) auquel l'avoir de vieillesse converti en rente doit être rémunéré pour que la rente et les éventuelles prestations de survivants puissent être financées à la valeur attendue. Si cet aspect est pris en compte, les groupes de retraités peuvent participer en fonction de la promesse d'intérêt.

EN BREF

Les modèles de participation des assurés actifs et des retraités peuvent aider le conseil de fondation à prendre ses décisions et à garantir la stabilité financière.

[1] Pour d'autres aspects généraux des modèles de participation, nous renvoyons à l'article de Christian Heiniger et Stephan Wildner (page 52).

[2] Rendement nécessaire pour maintenir un degré de couverture constant.

Modèles de participation pour les assurés actifs et les retraités

Approche	Positionnement
Degré de couverture	– La rémunération d'intérêt/le bonus de rente est déterminé en fonction de la situation financière actuelle – Rémunération d'intérêt/bonus de rente relativement constants
Rendement excédentaire généré	– Tout rendement excédentaire est rapidement répercuté, en tout ou en partie, sous forme d'intérêts ou de bonus de rente – Pas suffisant comme critère unique, car, par exemple, une performance élevée entraînerait une rémunération d'intérêt/un bonus de rente inappropriés en cas de découvert – Rémunération d'intérêt/bonus de rente très volatils
Degré de couverture et surrendement atteint	– Le rendement supplémentaire obtenu est répercuté en fonction du degré de couverture – Combinaison de la situation financière actuelle et du développement de la fortune – Rémunération d'intérêt/bonus de rente relativement volatils
Promesse d'intérêt	– Formation de groupes de retraités en fonction de la promesse d'intérêt contenue dans la rente – Permet une péréquation plus «juste» entre les différentes cohortes de retraités et les assurés actifs

Exemple 1: Modèle de rémunération d'intérêt pour les assurés actifs

Degré de couverture (DC)	Intérêt	Attribution à la réserve de fluctuations
DC > 118	Taux d'intérêt minimal LPP et tout le rendement excédentaire	Aucune affectation
112 % < DC ≤ 118 %	Taux d'intérêt minimal LPP et ⅔ du rendement excédentaire	⅓ du rendement excédentaire
106 % < DC ≤ 112 %	Taux d'intérêt minimal LPP et ⅓ du rendement excédentaire	⅔ du rendement excédentaire
100 % < DC ≤ 106 %	Taux d'intérêt minimal LPP	Rendement excédentaire total
DC ≤ 100 %	Intérêt nul	Rendement excédentaire total

Exemple d'application: avec un taux de couverture de 110 % et un surrendement de 1.5 % (rendement net réalisé de 3 %, rendement cible de 1.5 %), il résulte un intérêt supplémentaire de 0.5 % et donc une rémunération d'intérêt de 1.5 %.

Exemple 2: Modèle de participation pour les retraités

Début de la rente	Taux de conversion à 65 ans	Promesse d'intérêt	Facteur de pondération rente mensuelle
Jusqu'en 2015	6.0 %	3.3 %	60.6 %
2016–2020	5.5 %	2.6 %	76.9 %
A partir de 2021	5.0 %	2.0 %	100.0 %

Exemple de distribution de 15 millions de francs de fonds libres à des retraités dont les rentes mensuelles pondérées s'élèvent à 10 millions de francs: les retraités dont la rente commence à courir en 2021 reçoivent un bonus de 1.5 rente mensuelle, les retraités dont la rente a commencé à courir entre 2016 et 2020 reçoivent un bonus de 1.15 (= 1.5 × 76.9 %) et tous les autres retraités reçoivent un bonus de 0.91 rente mensuelle (= 1.5 × 60.6 %).

L'exemple 2 (voir tableau) montre un modèle de participation simple pour les retraités dans lequel le bonus de rente unique versé en cas de fonds libres disponibles est déterminé sur la base de la rente mensuelle en fonction du début de la rente et de la promesse d'intérêt.

Les modèles de rente variable que l'on rencontre dans la pratique depuis quelques années sont des modèles de participation spéciaux: la rente annuelle résulte généralement de la rente de base garantie plus un bonus de rente variable, de sorte que la rente versée, considérée sur plusieurs années, devrait correspondre en moyenne à la rente cible. La distinction entre les modèles de participation et les modèles de rente variable se reflète, entre autres, dans la capacité accrue de planifier et la nature contraignante des suppléments dans les modèles de rente variable. Ce dernier point a également un impact sur la comptabilisation des rentes.

Modèles globaux et mise en œuvre

Les modèles présentés pour les assurés actifs et les retraités peuvent être combinés. Les modèles globaux conviennent bien comme mesure d'atténuation supplémentaire en cas de forte réduction du taux de conversion.

La mise en œuvre effective peut être réalisée de différentes manières, le rapport entre l'effort et le résultant devant être aussi optimal que possible. Le défi consiste à faire preuve d'un maximum d'équité à l'égard de tous les destinataires, mais aussi à créer un modèle transparent et compréhensible qui ne soit pas trop complexe à appliquer.

Est-ce que cela en vaut la peine?

L'intérêt d'un modèle de participation pour une institution de prévoyance dépend en grande partie de la situation individuelle et des objectifs spécifiques du conseil de fondation. Le développement d'un modèle de participation global pour les assurés actifs et les retraités est un défi, mais il conduit à une répartition plus appropriée et plus transparente des ressources financières aux différents destinataires et contribue à assurer la stabilité financière de l'institution de prévoyance.

Gerold Betschart
Manuel Moser